

N° 6200^{1F}**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2010-2011

PROJET DE LOI**concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat
pour l'exercice 2011**

* * *

**AVIS DU COMITE OLYMPIQUE ET SPORTIF
LUXEMBOURGEOIS (COSL)**

(15.11.2010)

Introduction

Le C.O.S.L n'a pas manqué de rappeler depuis des années l'importance d'un effort soutenu de l'Etat dans son appui à l'organe central du sport et à ses fédérations sportives par une augmentation des crédits qui entraîne à une évolution positive du sport à tous les niveaux dans notre pays.

Il ne suffit pas de se satisfaire d'améliorations ponctuelles, mais il faut déceler dans un budget une véritable volonté à accorder au sport la priorité tant de fois décrite.

Dans sa lettre, au Ministre des Sports en date du 12 avril 2010, lors de l'élaboration primaire du projet de budget du département ministériel des Sports, le C.O.S.L. avait formulé les priorités suivantes:

- mise à disposition des crédits nécessaires pour assurer une préparation optimale des athlètes luxembourgeois aux Jeux Olympiques de Londres 2012 et à ceux de Sochi en 2014;
- octroi des jours de congé sportif nécessaires pour la préparation et la participation de la délégation luxembourgeoise en 2011 aux Jeux des Petits Etats d'Europe au Liechtenstein et au Festival Olympique de la Jeunesse Européenne à Trabzon;
- maintien des appuis revenant directement aux fédérations dans les domaines sportif et administratif;
- appui au bénévolat qui est en voie de disparition et qui pourtant est vital pour assurer l'encadrement, en particulier des jeunes, dans les clubs;
- dotation du „Sportlycée“ en fonds adéquats;
- résolution des problèmes liés aux ressources vitales pour le COSL provenant de l'Oeuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte.

Sur base de ces développements, le C.O.S.L. émet l'avis suivant quant au projet du budget du département ministériel des Sports pour l'exercice 2011.

Considérations générales

Les crédits octroyés au département ministériel des Sports, hors Centre National Sportif et Culturel, n'ont qu'une progression de 2% (par rapport à 8,29% l'année passée), ce qui est bien en deçà de celle du montant global des dépenses de l'Etat (+5,3%). C'est la plus faible progression des cinq dernières années et il s'agit d'un recul de plus de 6% par rapport à l'année précédente, ce qui nous inquiète vivement.

Le C.O.S.L. note cependant avec satisfaction une augmentation sensible des dotations aux dépenses générales et à l'Institut National des Sports.

Considérations particulières

A la lecture des divers articles budgétaires concernant le département ministériel des Sports, on constate que l'accent positif a été porté sur

- les dépenses liées à l'encadrement administratif du mouvement sportif;
- les dotations au profit du sport de compétition et du sport d'élite;
- l'effort dans la lutte contre le manque de motricité et de mobilité auprès des jeunes et des moins jeunes;
- la lutte contre la crise grave que traverse le bénévolat;
- la lutte contre le dopage;
- l'augmentation de la participation étatique pour l'indemnisation des cadres administratifs des fédérations agréées et du COSL;
- la relance des projets de recherche dans le domaine du sport;
- la continuation de l'investissement dans les infrastructures sportives.

Par contre, il y a lieu de relever aussi une série d'aspects qu'il faut qualifier de négatifs et inquiétants:

- 1/ Le C.O.S.L regrette une stagnation au niveau des subsides aux fédérations sportives (article 33.010) et à leurs frais de fonctionnement (article 33.021).
- 2/ Le C.O.S.L. déplore vivement la stagnation des crédits de l'article 32.020 ayant trait aux congés sportifs alloués aux sportifs d'élite et à leur encadrement, stagnation d'autant plus incompréhensible qu'en 2011 auront lieu les Jeux des Petits Etats d'Europe et le Festival Olympique de la Jeunesse.
- 3/ La contribution étatique au C.O.S.L. dans l'intérêt de la préparation olympique (article 33.020), d'une importance primordiale, connaît certes une progression de 29,6% à 175.000,00.- € qui est cependant très largement insuffisante au regard d'un coût estimé à 330.000,00.- € en 2011!
- 4/ Le C.O.S.L. ose espérer que les efforts en vue de promouvoir le bénévolat dans le domaine du sport (articles 12.361 et 33.016) dans les clubs soient adaptés aux besoins réels actuels et futurs.
- 5/ Au niveau de l'Ecole Nationale d'Education Physique et des Sports, le C.O.S.L. regrette vivement que les crédits prévus pour le fonctionnement des centres de formation (article 11.130) et des sports-études (article 12.000) et pour l'organisation de stages d'entraînements dans le cadre des centres de formation (article 12.191) connaissent une stagnation par rapport à 2010. Le C.O.S.L. rappelle à nouveau la nécessité d'un suivi médical complet et centralisé des élèves.
- 6/ Le C.O.S.L. déplore vivement que les crédits déjà faibles attribués à la sauvegarde (art. 74.070) du patrimoine sportif aient été réduits de 50%, ne permettant finalement aucune acquisition et aucune gestion valable de ce domaine.

Conclusion

Le projet de budget 2011 du département ministériel des Sports est certes un budget de temps de crise, mais le C.O.S.L. tient à relever que le sport ne doit pas être pris „en otage“ pour pallier d'éventuels déficits ou pour compenser des dépenses dans d'autres secteurs. Il déplore vivement cette régression inquiétante se dessinant depuis plusieurs années.

En effet, tout investissement dans le sport est également un investissement dans le social, dans la santé, dans l'intégration, dans nos générations futures, ainsi que dans le troisième âge, ce qui a été rappelé expressément dans la déclaration commune européenne sur le rôle social du sport du 17 mars 2008. Pour concrétiser également l'ambition affichée par la loi sur le sport, votée le 14 juillet 2005, une augmentation conséquente des crédits étatiques au profit du mouvement sportif au cours des années à venir s'impose donc, ce d'autant plus que le mécénat et le sponsoring du secteur privé se raréfient et que le problème en relation avec les ressources provenant de l'Oeuvre Grande-Duchesse Charlotte n'est à l'heure actuelle que partiellement résolu à la satisfaction du mouvement sportif.

Luxembourg, le 15 novembre 2010